

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants qui ont pris part à la délibération : Présents : 08 / Procurations : 0

Date de la convocation et de l'affichage : le 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril, à dix-huit heures, le C.C.A.S (Centre Communal d'Actions Sociales) de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre PHILIS, Président.

Présents :

Membres Elues : Mme BANCHAREL, Mme BERTHET, Mme CUELLAR, Mme BASTARD,

Membres Extérieurs : M. BECET, M. DECHANCE, Mme ODIN CAROFF

Excusées : Mme CURABET, Mme GAUZY, Mme GORSSE

Secrétaire de séance : Rachel CUELLAR

---

Monsieur le Président salue l'assemblée et procède aux présentations des nouveaux membres du CCAS.

Il cède la parole à Monsieur DEMARS, Adjoint au maire en charge des finances.

Monsieur DEMARS informe les membres que le CCAS est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants, qu'il s'agit d'un établissement public administratif doté d'un budget spécifique qui dépend de la commune. Il dispose d'une personnalité juridique : personne morale de droit public distincte des communes gérées par un conseil d'administration.

Madame CUELLAR, rappelle pour les nouveaux membres, les missions du CCAS :

**ACTIONS REALISÉES SUR LA COMMUNE**

- ✓ Le recours au groupement ALIM
- ✓ Subventions exceptionnelles : ALIS, ADMR, Association Pain d'Épice, secours populaire,
- ✓ Confiseries de Noël envoyés aux personnes âgées de plus de 80 ans
- ✓ Repas annuel du CCAS

**ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LA CCBSA**

- ✓ Portage des repas à domicile
- ✓ Installation de la télé alarme
- ✓ Colibri (transport à la demande)

**AUTRES ACTIONS PROPOSÉES**

- ✓ Adhésion au FSL (Fonds Social Logement)
- ✓ Actions financières individuelles, sous forme de secours ou de prêts sans intérêts pour faire face aux frais d'entrée dans un logement (caution, assurance, ouverture compteurs ...) ou à des impayés de loyer, d'eau ou d'énergie.
- ✓ Des mesures d'accompagnement sociales individuelles (aides à la gestion du budget) ou collectives (subventions aux associations assurant de l'hébergement d'urgence, de l'accompagnement vers le logement ou de médiation locatives)
- ✓ Soutien financier aux visiteuses dans les établissements de santé de Brioude
- ✓ Subvention 2025 versée au Téléthon
- ✓ Accord de principe d'aide aux personnes en difficultés financières après avis et instruction de la demande par l'intermédiaire de l'assistante sociale, dans la limite d'un montant rationnel.

## INFORMATIONS DIVERS SUR L'ANNÉE 2025

- ✓ Colibri : 20 personnes ont utilisé le service au moins une fois.
- ✓ Repas : 13 usagers dont 3 pour des besoins momentanés et 5 arrêts.
- ✓ Téléalarme : 12 installations, 2 résiliations (1 entrée Ehpad et 1 décès)
- ✓ Actuellement aucune famille de Vieille-Brioude ne bénéficie des colis alimentaires.
- ✓ Pas de secours exceptionnel sur l'année 2025.

### POUR L'ANNÉE 2026 :

Madame CUELLAR annonce aux membres qu'une assistante sociale tient des permanences chaque mois depuis début 2026, le deuxième mardi du mois les matins et le quatrième mardi du mois les après-midis.

### 1- BUDGET PRIMITIF 2026 – CCAS

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur DEMARS, Adjoint aux finances.

Monsieur DEMARS présente à l'assemblée délibérante les crédits inscrits au budget primitif 2026. Ils sont déclinés par chapitre.

Le Budget du CCAS s'équilibre ainsi :

Section Fonctionnement Recettes et Dépenses

7 200.00 €

<b>RECETTES</b>	<b>PROPOSITIONS 2026</b>
<b>002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>1 076.36</b>
<b>74 DOTATIONS SUBVENTIONS</b>	<b>6 000.00</b>
74741 Communes	6 000.00
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>123.64</b>
756 Libéralités reçues	123.64
<b>TOTAL</b>	<b>7 200.00</b>

<b>DEPENSES</b>	<b>PROPOSITIONS 2026</b>
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>5 200.00</b>
6232 Fêtes et cérémonies	1 000.00
6234 Réceptions	3 500.00
6281 Concours divers	700.00
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>300.00</b>
6451 Cotisations URSSAF	300.00
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>1 700.00</b>
65133 Secours d'urgence	500.00
65748 Subvention de fonct.aux associations	1 000.00
65888 Subventions exceptionnelles	200.00
<b>TOTAL</b>	<b>7 200.00</b>

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CCAS ADOPTE le Budget tel que présenté ci-dessus.

## **2- FONGIBILITÉ BUDGET PRIMITIF 2026 – CCAS**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DEMARS, Adjoint aux finances.

La fongibilité des crédits : L'assemblée, peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante de l'AUTORISER à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5%.

**Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CCAS AUTORISE M. le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5%.**

Madame CUELLAR informe les membres du CCAS que pour le repas du CCAS, 300 invitations sont envoyées pour seulement 100 réponses positives.

Elle invite les membres à réfléchir à des projets qui seraient portés par le CCAS, cinéma, sortie à la journée...

Comme chaque année, les membres du CCAS se réuniront pour étudier toutes les propositions d'animation pour le repas.